



Procès-Verbal du Conseil d'Établissement du 26 juin 2018

Membres présents

M. Martinez, Proviseur, Président du Conseil d'Établissement
M. Lévy, Conseiller de coopération et d'action culturelle
Mme Vouge, Conseillère principale d'éducation
M. Gallais, Directeur de l'école primaire
M. Detour, Directeur administratif et financier – Agent comptable secondaire

M. Chatrny, Représentant des parents d'élèves
Mme Ahossey, Représentante des élèves

Mme Séguin, Représentante du personnel enseignant du 1^{er} degré
M. Pierron, Représentant du personnel enseignant du 1^{er} degré
M. Legros, Représentant du personnel enseignant du 2nd degré
Mme David, Représentante du personnel enseignant du 2nd degré
Mme Rahma, Représentante du personnel non-enseignant

Membre invité :

Mme Shabeeb, vice-présidente du CVL
M. Le Moigne, Conseiller consulaire
M. Eloy, Conseiller consulaire
M. Juan, Coordonnateur équipe EPS

Absents excusés :

Mme Levasseur, Consule
M. Gluntz, Représentant des élèves



A 18h00, le quorum étant atteint, M. le Proviseur, Président du Conseil d'Établissement, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

Il remercie pour sa présence Monsieur Luc Lévy, Conseiller de coopération et d'action culturelle et présente les excuses de Madame Clarisse Levasseur, Consule.

Madame David, représentante du personnel enseignant du second degré, se propose pour assurer le secrétariat de séance en coopération avec le Proviseur.

Le Proviseur donne lecture de l'ordre du jour. Il informe le Conseil qu'aucune question diverse n'a été déposée à son secrétariat de la part des personnels du LFP et qu'une série de questions posées par les parents d'élèves est arrivée trois heures avant la réunion du Conseil. Le Proviseur estime que le délai est trop court, il apportera des éléments de réponse dans le courant des débats.

L'ordre du jour est adopté.

Ordre du jour :

1. **Adoption du PV du conseil d'établissement du 15 mars 2018**
2. **Bilan d'activité de l'Association Sportive**
3. **Modification du Règlement Intérieur du second degré**
4. **Structure prévisionnelle de rentrée 2018**
5. **Projets de voyages scolaires début d'année 2018-2019**
6. **Carte des emplois résidents et expatriés rentrée 2018 et 2019**
7. **Présentation des tarifs scolaires pour l'année 2019-2020 et autres tarifs**
8. **Bilan d'étape du plan d'action de communication**
9. **Information projet de construction**
10. **Questions diverses**

1. Adoption du procès-verbal du Conseil du 12 décembre 2017

Tous les membres du Conseil ont reçu le PV du Conseil du 15 mars 2018. Aucune remarque n'est formulée.

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

12 voix / 12

2. Bilan d'activité de l'Association Sportive

Monsieur Juan, coordonnateur de l'équipe enseignante EPS donne lecture du rapport d'activité de l'Association sportive du LFP :

1) ACTIVITES

L'Association Sportive est ouverte aux élèves du CM2 à la Terminale. Nous avons seulement 5 lycéens, essentiellement pour des problèmes d'incompatibilité d'emploi du temps.

Créneau AS: de 16h45 à 18h15 du lundi au jeudi soir inclus, mercredi et vendredi de 12h45 à 13h30. Mais également 7 samedis dans l'année (AS VTT / Escalade).

TENNIS DE TABLE : mardi soir ; Monsieur MARGHERITORA. Effectif: 11 élèves. Remplace l'athlétisme.

ESCALADE : lundi soir ; Monsieur MARGHERITORA. Effectif: 17 élèves.

BADMINTON : mercredi soir ; Madame ŠPÁLOVÁ. Effectif: 27 élèves.

CIRQUE *2 : lundi soir ; mercredi et vendredi midi ; Madame CHERVEL. Effectif: 24+30 élèves.

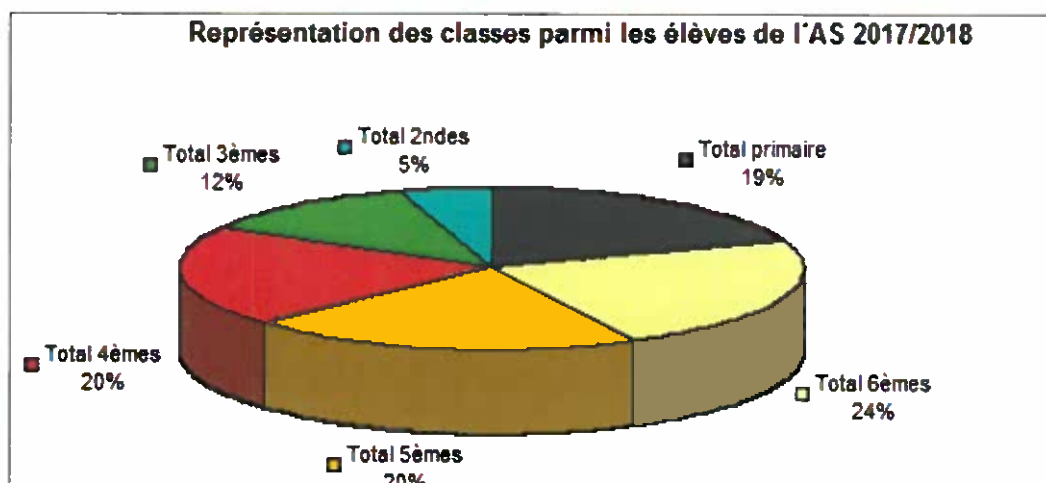
ESCALADE / VTT : 7 samedis dans l'année ; Madame ŠPÁLOVÁ. Effectif: 10 élèves.

FOOTBALL : jeudi soir ; Monsieur JUAN. Effectif : 28 élèves.

ULTIMATE FRISBEE : mardi soir ; Monsieur JUAN. Effectif : 7 élèves. Remplace l'AS multisports.

2) NOMBRE D'INSCRITS

Cette année, nous avons eu 152 inscriptions (162 en 2016/2017). Les CM2, CI Bilingue, 6èmes et 5èmes représentent 63% des inscriptions.





3) EVENEMENTS MARQUANTS EN 2017/2018

L'équipe a construit un projet d'AS, dont les 3 objectifs sont :

- Développer la pratique des lycéens (Accessibilité du PNDSS)
- Développer la prise de responsabilités des licenciés (Responsabilité du PNDSS)
- Participer à des compétitions locales, et des GESI (grands événements sportifs internationaux)

Les événements de cette année ont pour la plupart été construits pour servir ces trois objectifs.

Plusieurs événements ont impliqué l'association sportive cette année, permettant de véhiculer l'image du LFP dans le pays hôte mais également à l'étranger :

- participation de 7 élèves de l'AS cirque au festival international FRESH MANEZ à Brno
- spectacle de l'AS Cirque le 30 mai dernier au gymnase pour les classes de CM2 et de 6ème, participation de 25 élèves de l'AS cirque.
- rencontre de football entre le LFP et l'école de RIVERSIDE
- Nuits des filets : nuit du badminton le 18 mai et nuit du volley le 1er juin. Nuits des filets organisées pour élèves de 3èmes et lycéens car ils ont peu de possibilités de participer à l'AS.

4) PREVISIONS POUR 2018 / 2019

Toujours dans le but de servir les 3 objectifs du projet d'AS

Proposition d'un nouveau créneau horaire :

Les créneaux resteront les mêmes, à une différence près : nous ouvrirons un créneau le mardi matin de 7h à 8h30 pour les élèves de 3ème et les lycéens. Ce créneau sera animé par M. Margheritoro. Pour les activités, les élèves choisiront leur programmation annuelle.

Activités :

Le mardi, l'AS ultimate disparaîtra et fera place à un second créneau pour l'AS football avec celui du jeudi. Ce même jour, l'AS tennis de table disparaîtra afin de permettre l'apparition du créneau le mardi matin. Les autres activités resteront inchangées.

Formation de Jeunes Officiels et responsabilisation :

Nous avons aussi désormais la tâche de former des Jeunes Officiels dans nos AS respectives. La création d'une ligue dans la zone est à l'étude afin de pouvoir valider nos Jeunes Officiels sur différents niveaux, à l'instar de ce qui se fait en France.



En parallèle, les élèves auront la possibilité d'accéder à l'organisation de la vie de l'AS, notamment à travers une AG qui sera organisée en début d'année et leur permettra de se positionner sur différents rôles.

Jeux Européens de l'EPS 2019 à Moscou, du lundi 27 au vendredi 31 mai 2019 :

Tous les deux ans, se déroulent les Jeux Européens de l'EPS. Après Barcelone en 2017, c'est le lycée Alexandre Dumas de Moscou qui accueillera cet événement interzones. Le LFP est invité à y participer, comme ce fut le cas aux éditions précédentes. Cela consiste en une semaine de compétition sur différentes activités. Le public concerné est le suivant: 6 élèves de 5ème (3 filles et 3 garçons; année de naissance 2006 ou 2007), encadrés par deux professeurs d'EPS. Dans le cadre de l'AS, nous ferons en sorte de former nos participants comme Jeunes Officiels afin de pouvoir les valider sur ces jeux.

Le Conseil d'établissement délibèrera prochainement sur l'éventuelle participation du LFP à ces jeux.

Jeux Internationaux de la Jeunesse 2019 :

Chaque année, se déroulent les JIJ. L'année prochaine, très probablement début juin. Des équipes de 6 élèves de 2nde sont en compétition pendant 3 jours. Le créneau d'AS du mardi matin servirait notamment de sélection et d'entraînement pour nos représentants. Et vice-versa, participer à cet événement permettrait de dynamiser l'AS pour les grands, qui sont sous-représentés parmi les licenciés, et ainsi servirait notre objectif 1 du projet d'AS.

Le Conseil d'établissement délibèrera prochainement sur l'éventuelle participation du LFP à ces jeux.

M. Le Proviseur, au nom de la direction, remercie tous les enseignants d'EPS pour toutes ces activités et pour les rencontres sportives organisées tout au long de l'année car cela développe le sentiment d'appartenance au lycée. Les élèves s'y sentent bien. Il remercie également l'équipe pour la mise en place du créneau supplémentaire le matin car il est bien conscient des contraintes d'emploi du temps et d'espace.

Melle Shabeeb, Vice-présidente du CVL, remercie l'équipe de l'AS qui a sollicité le CVL pour une vente de boissons et de sandwich lors des nuits des filets, ce qui a permis de trouver une partie du financement de la soirée du 22/06.

3. Modification du Règlement Intérieur du second degré

Le Conseil est appelé à se prononcer sur une modification du Règlement intérieur consécutive aux nouvelles dispositions légales relatives à l'utilisation du téléphone portable dans l'enceinte de l'établissement.

Le Proviseur précise qu'il ne s'agit pas d'une délibération du seul lycée français de Prague mais bien d'une réglementation nationale française, voulue par le ministre de l'Education



nationale, applicable dès la rentrée 2018. M. Le Proviseur explique que le ministre de l'éducation nationale a souhaité interdire l'utilisation du téléphone portable dans les établissements pour combattre l'isolement et la perte de communication pendant les récréations. La loi devra être appliquée et respectée à la rentrée, il faudra donc être pédagogue et proposer aux élèves des activités compensatrices à la rentrée. Le CVL et le CVC auront un rôle important d'animation à jouer.

Il donne alors lecture d'une proposition d'amendement au R.I :

Conformément à la loi relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles et collèges adoptée par l'Assemblée nationale le 07 juin 2018 :

- *L'utilisation d'un téléphone mobile, ou de tout équipement terminal de communications électroniques, est interdite pour les collégiens dans tous les espaces de l'établissement et lors des sorties ou voyages pédagogiques.*
- *Le téléphone portable ou tout équipement terminal de communications électroniques, doit être conservé en position éteinte durant toute la journée scolaire dans le cartable ou dans le casier individuel de l'élève.*
- *Tout adulte de l'établissement est habilité à réclamer le carnet de correspondance de l'élève contrevenant qui, dès lors, s'expose à l'ensemble des punitions et sanctions prévues au Règlement intérieur (voir chapitre punitions et sanctions).*

La représentante des élèves nous fait part de son expérience au lycée français de Moscou. La première année a été difficile mais ensuite, elle était plutôt contente de ne pas avoir son portable. Elle demande si les élèves pourront l'avoir pendant la pause-déjeuner.

M. Le Proviseur lui répond que le portable sera également interdit pendant la pause déjeuner.

L'un des Conseillers consulaires demande si cela s'appliquera également aux professeurs.

M. Le Proviseur lui répond par la négative. Il demandera cependant à ce que les professeurs soient attentifs aux lieux dans lesquels ils utilisent leurs portables.

Un autre Conseiller consulaire, demande quelle sanction sera prise si un élève utilise son téléphone.

M. Le Proviseur énonce les différents types de « sanction » : cela va de la simple remarque, à la remontrance, au mot sur un carnet de liaison ou à un avertissement. Il y a une gradation dans les sanctions. Là encore la recommandation sera d'être pédagogue et persuasif plutôt que strictement répressif.

Mme Vouge, conseiller principal d'éducation, annonce aux lycéens qu'il faudra travailler sur leur discrétion et sur leur exemplarité vis-à-vis de leurs jeunes camarades de collège.

M. Le Proviseur fait remarquer que les lycéens ont déjà une utilisation du portable similaire à celle qu'en ont les adultes.

La modification du Règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

12 voix sur 12



4. Structure prévisionnelle de rentrée

La parole est successivement donnée au Directeur de l'école primaire et au Proviseur-adjoint pour la présentation de la structure de rentrée prochaine.

Ecole primaire

L'école compte actuellement 449 élèves.

La prévision des effectifs pour la rentrée est à ce jour de 431 élèves. Si l'on considère les départs annoncés comme possibles et les contacts actuels, nous sommes dans une fourchette allant de 424 à 437 élèves.

Du fait de la baisse des effectifs, il y aura une classe de moins en maternelle l'an prochain, soit six classes au lieu de sept. Les élèves de PS et MS bi-langues ont été regroupés en deux classes au lieu de trois.

Un poste d'enseignant et un poste d'assistante maternelle sont donc supprimés. Au niveau de l'équipe enseignante, cela n'entraîne pas de licenciement car il y a des départs. En ce qui concerne les assistantes, une personne est concernée. Une proposition de reconversion lui a été faite.

M. Le Proviseur annonce que le phénomène de structure change. Il y a maintenant autant d'élèves au 1^{er} degré qu'au second degré alors qu'auparavant, il y avait plus d'élèves au 1^{er} degré qu'au second degré. Ce phénomène est observé dans la plupart des lycées français.

Second degré : 422 élèves attendus à la rentrée 2018 dont 281 au collège et 141 au lycée.

Collège

Section bilingue : 14 élèves en classe d'intégration et 18 en 6^{ème} bilingue

6^{ème} : 56 élèves répartis sur 2 classes dont 27 en Section Internationale

5^{ème} : 65 élèves pour 3 divisions

4^{ème} : 66 élèves pour 3 divisions

3^{ème} : 62 élèves pour 3 divisions

Lycée

2^{nde} : 55 élèves répartis sur 2 divisions

1^{ère} : 15 ES, 8 L (regroupés dans une classe) et 20 S

Terminale : 9 ES, 8 L (regroupés dans une classe) et 26 S

L'un des Conseillers consulaires, fait remarquer qu'il observe une baisse de 50% des effectifs de la structure bilingue.

M. Le Proviseur informe que depuis l'an passé un numerus clausus a été mis en place pour éviter un effet de structure à l'année n+3. Il signale qu'au contraire le nombre de candidats dans cette section est plus élevé d'année en année.



Le Conseiller consulaire demande la répartition des effectifs par nationalité.

M. Le Proviseur lui répond que celle-ci sera donnée suite à l'enquête de rentrée. Il y a environ 40 nationalités différentes au LFP.

5. Projets de voyages scolaires de début d'année 2018-19

Le Directeur administratif et financier présente 2 projets pédagogiques donnant lieu à des voyages.

Deux voyages ont été présentés à ce jour mais il y aura certainement d'autres projets de voyages qui seront exposés lors du premier Conseil d'Établissement à la rentrée 2018. Ces voyages visent à faciliter l'intégration des élèves :

- séjour d'intégration pour les CI bilingues du 03 au 05 octobre 2018 à Jicin. 14 élèves sont concernés, ils seront encadrés par 2 enseignants. La participation des familles s'élève à 3800czk maximum / enfant.
- Séjour d'intégration des 5èmes du 24 au 27 septembre 2018 à Zivohost. 65 élèves sont concernés, ils seront encadrés par 7 personnels maximum (selon effectifs) de l'établissement et d'autres encadrant pour les activités spécifiques (piscine et accrobranche). La participation des familles s'élève à 5200czk maximum / enfant.

Ces 2 projets sont adoptés à l'unanimité

12 voix / 12

6. Carte des emplois résidents et expatriés rentrées 2018 et 2019

L'AEFE se voit contrainte de procéder dans les trois ans à la fermeture d'un certain nombre de supports budgétaires de personnels résidents et expatriés sur l'ensemble de son réseau mondial. Ces supports budgétaires font que tout ou partie des salaires des personnels qui les occupent sont financés sur le budget de l'AEFE.

Le lycée français de Prague, Etablissement en Gestion Directe n'échappe pas à cette restructuration de la carte des emplois. La fermeture de ces supports budgétaires entrainera le recrutement en contrat local dès la rentrée prochaine de deux enseignants du premier degré et un enseignant du second degré et à compter de la rentrée 2019 d'un enseignant du second degré.

Ces emplois seront alors directement imputés sur le budget de l'établissement.

M. Legros, représentant du personnel du second degré, délégué SNES, fait remarquer que l'AEFE ne résiste pas à la tentation de supprimer le poste quand l'annonce est tardive.

M. Le Proviseur lui répond que cela n'est pas nécessairement vrai. Par exemple, le lycée de Vienne savait dès le mois de janvier qu'il devait rendre des postes. A Prague, le poste de SVT



a été libéré il y a seulement 15 jours, or le support a pu être maintenu.

L'AEFE est très attentive au taux de résident du 1^{er} degré (49,5 %), l'AEFE estime que c'est beaucoup, donc dès qu'un support se libère, l'AEFE le récupère. Personne n'a été sommé de rentrer avant la fin de son contrat de 3 ans. Pour le moment il n'y a pas de conséquences humaines mais l'inquiétude des personnels est légitime.

Les postes concernés à la rentrée 2018 sont :

- N°6016 : professeur de mathématiques, résident
- N°6017 : professeur des écoles, résident
- N°6956 : professeur des écoles, résident

Le poste concerné à la rentrée 2018 est :

- N°9300 : professeur de sciences physique et chimie, expatrié

Monsieur le Proviseur précise qu'il ne s'agit pas de licenciements ni de ruptures de contrats mais que ces supports budgétaires arrivent soit à échéance de contrat et ne sont pas renouvelés ou bien sont supprimés consécutivement au départ de plein gré des personnels qui les occupent.

M. Legros, représentant du personnel du second degré, délégué SNES, fait remarquer que toute la rémunération des contrats locaux est à la charge de l'établissement, c'est donc un surcoût pour l'établissement. Se pose aussi le problème du recrutement : sur un contrat local, on peut recruter une personne n'ayant pas le concours, il faudra donc trouver une personne sur Prague connaissant le système éducatif français, les examens à la française...

Il intervient également pour dénoncer l'objectif d'excellence constamment réaffirmé par les autorités alors que l'Etat français se désengage. Il procède alors à la lecture d'une motion qui se trouve annexée à ce procès-verbal.

Un Conseiller consulaire, demande si des enseignants français ne seraient pas tentés de venir vivre à Prague et travailler au lycée français.

M. Legros, représentant du personnel du second degré, délégué SNES, répond qu'il n'est pas sûr qu'il soit si facile de faire venir des enseignants de France (disponibilité difficile à obtenir par exemple).

Melle Shabeeb, Vice-présidente du CVL, demande d'où viendront les fonds pour cette augmentation de budget.

M. Le Proviseur lui répond que cela passera nécessairement par une augmentation des écolages, principale source qui abonde le budget du lycée.



La représentante des élèves, fait remarquer qu'il y a eu une baisse l'année dernière, les parents risquent de ne pas comprendre pourquoi on augmente à nouveau les frais de scolarité.

M. Le Proviseur lui répond que la conjoncture était différente.

Monsieur le Proviseur invite le Conseil à se prononcer par vote sur la modification de carte des emplois à la rentrée 2018 :

Fermeture de trois supports budgétaires de résidents rentrée 2018 :

06 votes sont POUR cette modification

06 votes sont CONTRE cette modification

Tous les votants se sont exprimés et le résultat qui sera transmis à l'AEFE sous la forme d'un acte officiel est celui d'un partage des voix.

Monsieur le Proviseur invite le Conseil à se prononcer par vote sur la modification de carte des emplois à la rentrée 2019 :

Fermeture d'un support budgétaire d'expatrié rentrée 2019 :

06 votes sont POUR cette modification

06 votes sont CONTRE cette modification

Tous les votants se sont exprimés et le résultat qui sera transmis à l'AEFE sous la forme d'un acte officiel est celui d'un partage des voix.

7. Présentation des tarifs scolaires rentrée 2019-2020 et autres tarifs

Le Directeur administratif et financier présente les tarifs scolaires applicables à la rentrée 2019, en précisant :

- Le contexte de ces 2 dernières années : une politique volontariste engagée qui a bien eu l'effet escompté de diminuer le résultat financier de façon significative, ce dernier chutant de moitié (20 M à moins de 10 M de czk).
- Que ce contexte a évolué vers la nécessité de reconsidérer notre orientation financière pour tenir compte de 2 circonstances particulières : un projet immobilier en cours de concrétisation évalué à 100 M czk et les tensions budgétaires subies par les établissements du réseau dans le cadre d'une politique nationale.
- L'évaluation des besoins en apport financier supplémentaire justifiée par :

Gestion des personnels : 5 500 000 czk

- suppression de 3 postes de résident : Coût employeur : 4 500 000czk
- suppression de 3 postes de résident : Contribution PRR : - 2 500 000 czk
- Augmentation taux de contribution PRR : 1 500 000 czk
- Augmentation masse salariale (GVT ...) : + 2,5% / ans : 2 000 000czk

Entretien de la structure : (900 m2 soit + 10%) : 600 000czk



Structure pédagogique : 1 400 000 czk
Inflation : 2% : 2 000 000 czk
Investissement : 9 000 000 czk

- Maintien du niveau d'investissement : 5 000 000 czk
- Reconstitution des réserves : 4 000 000 czk

Besoin en var FdR estimé : 18 500 0000 czk
Dernier compte financier : var Fdr : 9 000 000czk

Cette évaluation faisant ressortir une augmentation nécessaire de FdR par rapport au dernier compte financier de 9 500 000 czk soit 6% des recettes de scolarité.

- Par conséquent, les tarifs devront progresser d'autant (de 6% : voir tableau ci-dessous) mais selon 2 principes : celui édicté les années précédentes de diminuer l'écart de DS entre le cursus bilingue et classique, tout en le maintenant significatif pour rester attractif auprès du public local. Enfin, cette augmentation est souhaitée progressive, 2,7 % en 2019, le reste en 2020. A ce moment, un bilan permettra d'évaluer les effets de cette orientation.

Enfin, il précise que les tarifs rentrée 2018 restent inchangés des décisions prises préalablement.

TARIFS R 2019

Variation recherchée sur 2 ans : **9 500 000** **6,2%**

154 263 500	2,7% (4 174 800)	158 438 300
-------------	------------------	-------------

Lycée	230 000	2,2%	235 000
Lyc bi	115 000	8,7%	125 000
Collège	210 000	2,4%	215 000
Coll bi 5° 4° 3°	101 000	8,9%	110 000
Coll bi 6°	58 000	20,7%	70 000
Coll Cl	86 000	4,7%	90 000
1°	162 000	1,9%	165 000

DI	18000	2,8%	18500
----	-------	------	-------

brevet	2500		2600
Ep ant	5500	4,0%	5600



Bac	11000	2,7%	11300
-----	-------	------	-------

Divers tarifs

Loc gymnase	1500	6,7%	1600
Loc salle motricité	750	6,7%	800
Loc terrain sport	750	6,7%	800
Appartement	1050 + 550/pers	retrait	
rvlt carnet de corr	100		100
remplacement serrure casier	200		200
Manuel scol (dégradation/perte)	Rachat par parent ou facturation selon vétusté		
Spectacle musical		création	150
Spectacle musical (vente CD)		création	150

La représentante des élèves, demande pourquoi les coûts d'examens augmentent également.

M. Le Proviseur répond que cela fait partie des charges de l'établissement qui augmentent également.

L'un des Conseillers consulaires, demande si une réflexion à long terme est engagée sur les frais de scolarité des élèves des classes bilingues qui ont permis de recruter des élèves tchèques.

M. Le Proviseur répond qu'à l'origine, les classes d'intégration ont été créées pour alimenter les cohortes d'élèves et pérenniser la structure de l'établissement. Pour permettre ce recrutement d'élèves hors cursus homologué une offre tarifaire intéressante devait être proposée. Il ne pense pas qu'il faille fermer ces classes d'intégration car on passerait à côté de notre mission de coopération éducative et on priverait ainsi l'établissement d'élèves qui passent le bac et obtiennent d'excellents résultats.

Toutefois le Proviseur précise qu'il faut maîtriser le nombre d'entrants pour éviter les répercussions de structure et revoir régulièrement la proposition tarifaire pour réduire les écarts.

Le Conseiller consulaire, fait remarquer que pour les familles françaises, les frais de scolarité sont trop élevés même s'ils sont inférieurs à ceux des autres lycées internationaux. Il demande si dans ces derniers, il existe également une différence tarifaire et signale par ailleurs que de plus en plus de français s'installent à Prague.

M. Le Proviseur n'a pas la réponse mais essaie de réduire l'écart pour réduire également le sentiment d'injustice.



M. Le Proviseur répond également que ce n'est pas parce que le nombre de français augmente à Prague qu'ils scolarisent systématiquement leurs enfants au LFP.

Le représentant des personnels du second degré fait remarquer que sans les familles tchèques qui scolarisent leurs enfants, certaines classes auraient peu d'élèves et ne bénéficieraient pas nécessairement d'un enseignement direct.

Un Conseiller consulaire, demande si le budget de l'AEFE concernant les bourses a changé ?

La réponse est non.

Un Conseiller consulaire, demande également si l'on pourrait revoir à la baisse le budget immobilier ?

M. Le Proviseur lui répond par la négative. Chaque dépense sera évidemment contrôlée et le projet n'est pas démesuré.

8. Bilan d'étape du plan d'action et de communication

Il y a 6 mois le lycée s'est lancé dans un projet de rafraîchissement de ses supports de communication, l'objectif étant d'offrir une image plus moderne, plus valorisante de notre établissement dans un contexte à la fois de concurrence avérée mais aussi où la place du marketing devient de plus en plus importante.

Pour cela l'équipe de direction s'est entourée de spécialistes dont une personne chargée de communication à l'IFP avec qui ensemble il fut décidé dans un 1^{er} temps de :

- changer le logo de l'établissement
- transformer l'agenda, diffusé à tous les élèves et personnels à la rentrée
- plus largement, de se doter d'outils de modélisation des supports (charte graphique, photographies...)
- plus ponctuellement, recourir à des vagues publicitaires ciblées via internet (soutien au recrutement en maternelle)

Cette première vague d'objectifs est en bonne voie d'être atteinte. Plus particulièrement sur le logo, il va être présenté à un groupe représentatif de l'établissement début juillet.

Dans un second temps, une seconde vague est prévue, plus particulièrement orientée vers la transformation du site internet et de brochures de présentation de l'établissement.



9. Information sur le projet de construction

Lors du Conseil d'établissement du 15 mars dernier nous avons annoncé l'ouverture de négociations sur l'attribution du marché avec la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre.

Le contrat a été signé le 26 avril dernier et le travail d'adaptation des esquisses de concours a débuté conformément aux discussions préalables des 19 et 20 février 2018.

Des contacts ont été établis avec les services d'urbanisme de la mairie de Prague 5 afin de vérifier le cadastre existant et de soumettre pour simple avis informel notre projet architectural. Dans le même temps les services de protection civile ont également été informés de notre projet et ont validé sa faisabilité.

Les avis recueillis sont pour le moment favorables avec une observation sur le maintien obligatoire d'une zone verte conséquente dans la partie sud de la propriété.

Une réunion s'est tenue le 14 juin dernier avec les représentants du condominium qui surplombe le lycée pour information du projet.

Prochaines étapes :

Mercredi 04 juillet prochain, skype-conférence avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, le service immobilier de l'AEFE et la direction du LFP pour validation finale des esquisses adaptées et passage à la phase suivante : Avant-Projet Sommaire qui permettra :

- De préciser la composition générale du projet en plans et volumes
- D'apprécier les volumes intérieurs et l'aspect extérieur de l'ouvrage à construire
- De proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées
- De préciser le calendrier de réalisation et le découpage en tranches fonctionnelles des travaux
- D'établir une estimation provisoire du coût des travaux

10. Questions diverses

Monsieur le Proviseur rappelle que les questions diverses doivent parvenir à son secrétariat au plus tard 48 heures avant la tenue du Conseil. Ce délai est nécessaire pour assurer l'instruction des dossiers et le bon traitement des questions en session.

Il précise qu'un certain nombre de questions posées ont trouvé une explication au fur et à mesure des débats qui viennent de se dérouler.

Il apporte toutefois une réponse à une question importante posée par les parents : *« la possibilité d'une équivalence pour les enfants franco-tchèques qui les dispenserait d'une inscription parallèle dans le système tchèque ? »*

Monsieur le Proviseur répond qu'un important travail a été conduit cette année entre le LFP et le ministère tchèque de l'Education nationale afin que nos programmes d'enseignement de



l'école élémentaire jusqu'à la classe de 5^e soient officiellement reconnus et homologués comme ils le sont par ailleurs de la classe de 4^e à la Terminale.

Ce travail est désormais abouti et cette reconnaissance officielle nous est acquise qui permettra d'enseigner et d'évaluer chaque année nos élèves sans recourir à la passation d'examens dans les écoles tchèques.

Pour ce qui concerne l'enregistrement dans les écoles tchèques des élèves franco-tchèques ou bien résidents permanents en République tchèque, il n'existe aucune possibilité de déroger à la réglementation qui nous est imposée et qui permet sans doute à l'Etat tchèque de suivre entre autres, l'évolution des cohortes d'élèves, tous systèmes confondus, sur le sol national.

Dans un autre ordre d'idée, Monsieur le Proviseur donne lecture d'un courrier qui lui est adressé de la part des parents représentants au Conseil d'école. Dans ce courrier les parents d'élèves de l'école primaire communiquent leur mécontentement quant à la gestion opérée par le prestataire de cantine.

Ils affirment par ailleurs ne pas souhaiter la mise en place d'un choix de menus à la rentrée prochaine car ce n'est pas l'usage dans les écoles françaises. (Voir document joint)

L'un des Conseillers consulaires demande pourquoi dans les classements des lycées avec les résultats du bac ne voit-on pas le LFP ?

M. Le Proviseur lui répond que ces classements sont établis par des journaux. Par ailleurs, nos effectifs en terminale sont trop petits pour figurer dans ces classements.

La représentante des élèves, fait remarquer qu'elle a dû payer les déplacements pour ses options qui ont eu lieu en dehors de Prague et qu'elle aurait bien aimé que le lycée les prenne en charge.

M. Le Proviseur lui répond que, suite à la convention établie entre tous les centres d'examen de la zone Europe, l'établissement ne prend en charge que les épreuves obligatoires, les frais de déplacement des candidats aux options facultatives sont à la charge des familles concernées.

L'un des Conseillers consulaires demande comment sera assurée la sécurité le jour de la rentrée ?

M. Le Proviseur répond qu'une réunion est prévue avec le service de gardiennage pour que la rentrée se fasse dans les meilleures conditions de sécurité.

Il communique par ailleurs au Conseil les remerciements que lui ont transmis les parents d'élèves quant au professionnalisme, à l'accueil, au sourire et à la bienveillance des gardiens.

L'ordre du jour étant épuisé, il est 21h00 lorsque le Proviseur lève la séance.

La secrétaire de séance

Mme Nathalie DAVID

Le président du Conseil d'établissement

M. Gilles MARTINEZ

Prague, le 26 juin 2018

Lettre ouverte à Monsieur Bouchard, Directeur de l'Aefe

Monsieur le Directeur,

Le Conseil d'Établissement de ce jour est invité à se prononcer sur la suppression de plusieurs postes de résidents à compter de la rentrée 2018. Il s'agit de deux postes de Professeur des Écoles et d'un poste de Professeur de Mathématiques. Il nous a été annoncé par ailleurs que le poste d'EMCP2 de physique-chimie ne serait pas maintenu au delà de la rentrée 2019, sans garantie à ce jour qu'un poste de résident soit créé en compensation. Les enseignants ne comprennent pas comment notre établissement peut faire face à ces suppressions successives. Ces mesures, qui semblent improvisées au gré de mutations tardives de nos collègues, nous semblent de nature à mettre en péril l'avenir de notre établissement.

Monsieur Bouchard, nous vous posons solennellement, avec gravité, la question : comment pouvons-nous recruter localement suffisamment d'enseignants francophones et compétents si l'État français se désengage de cette façon ? Dans une ville comme Prague, dans un pays comme la République tchèque, dites-nous où notre école doit trouver les professeurs formés aux méthodes pédagogiques préconisées par les inspecteurs, suffisamment connaisseurs des programmes officiels du ministère français de l'Éducation nationale, avertis des différentes obligations qui incombent aux enseignants dans notre système, aptes à satisfaire les attentes légitimes des familles ? Comment peut-on envisager sereinement de mettre en application les réformes annoncées par nos autorités de tutelle, la réforme du lycée notamment à partir de l'an prochain, s'il y a de moins en moins de titulaires parmi nous ? Comment concilier l'objectif d'excellence qui est constamment réaffirmé par notre hiérarchie avec ces renoncements de l'État français ?

C'est dans un équilibre entre contrats résidents et contrats locaux que se situe la force de nos équipes. Mais cet équilibre reste fragile. Nous affirmons avec force notre incompréhension face à ces annonces et nous vous saurions gré de venir nous expliquer comment notre établissement peut recruter les personnels dont il a besoin pour remplir ses missions.

Dans l'attente de réponses à nos interrogations, nous vous prions, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux,

Les personnels enseignants du Lycée français de Prague

Annexe 2.

Les représentants des parents au conseil d'école

A Monsieur le Proviseur

Prague, le 26 juin 2018

Lors de la dernière réunion du conseil d'école, qui s'est tenue le 12 juin dernier, le sujet de la cantine a été abordé. La discussion s'est dirigée vers les problèmes de facturation rencontrés par les parents, ainsi que la mise en place d'un nouveau système proposant un choix de repas, faisant l'objet de commandes à la semaine, de puces pour les enfants, etc.

Concernant les problèmes de facturation avec la cantine, les représentants des parents au conseil d'école ont pris bonne note de la fin du contrat avec l'entreprise Zátíší à la fin de l'année scolaire 2019. Cependant, les très nombreux retours d'expérience négatifs laissent à penser que, malgré la bonne volonté de Madame Kazova, les problèmes de facturation ne seront pas résolus d'ici la fin de l'année scolaire 2018, du fait de sa charge de travail et de la quantité colossale de cas individuels à traiter. Certains parents n'ont pas été facturés, d'autres ne comprennent pas les factures qui contiennent des erreurs, soit sur la somme de départ réclamée pour l'année,

sur les sommes restant dues ou encore sur les repas annulés. Par ailleurs, la réduction de prix pour les familles de 3 enfants et plus (94 kc) n'est pas prise en compte dans le nouveau système.

Ainsi, les parents représentants au conseil d'école souhaitent de nouveau alerter l'encadrement du lycée sur ces problèmes, certes du ressort d'un prestataire, mais dont la non résolution abreuve le mécontentement des parents, avec des répercussions négatives sur l'image de l'école.

Concernant la mise en place d'un nouveau système introduisant un choix de repas et de puces pour les enfants, tant les représentants des parents au conseil d'école que les professeurs se sont demandés comment l'idée d'un tel changement était survenue.

Hormis les problèmes de facturation évoqués ci-dessus et des échos négatifs concernant le système instauré depuis quelques mois, les parents représentants au conseil d'école n'ont en effet pas recensé de demandes concernant l'instauration d'un double menu.

Les représentants des parents au conseil d'école tiennent à rappeler que proposer un menu au choix n'est pas usuel dans les écoles françaises, et ils soulignent en particulier qu'un tel système est compliqué à faire fonctionner dans une école qui a recours à un prestataire pour la cantine, d'autant plus

avec un système de gestion peu performant (cf les problèmes de facturation évoqués ci-dessus).

Les représentants des parents au conseil d'école vous indiquent qu'ils ne sont de ce fait pas favorables à l'introduction d'un régime avec double menu et commande des repas, en tout état de cause en l'absence d'une étude préalable et d'une consultation des familles.

Ainsi, si la phase de test des puces qui est en cours se révélait satisfaisante, ils demandent que le fonctionnement cible soit précisément décrit, que les ressources de Zatisi soient adaptées à une gestion plus complexe du suivi des repas et qu'un sondage soit effectué auprès de toutes les familles de l'école, cela dans le souci de s'assurer que ce changement important et non usuel dans les écoles françaises ne soit pas une réponse inadaptée et rapide aux revendications de quelques-uns.